

Compte Rendu de la septième Réunion Extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La septième réunion extraordinaire a eu lieu le vendredi 12 janvier 2021 à 16h00 en visioconférence en présence de :

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

Mme. Laure VIGNAL (PDG)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme. Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC)

M. Patrick DURAND (Consultant extérieur, invité avec l'accord des membres du CSE)

A été déroulé le thème figurant à l'ordre du jour, à savoir :

1- Information sur le projet de cession de la société:

Pour rappel, Laure VIGNAL et Patrick DURAND s'étaient engagés à nous tenir au courant en fonction des avancées, dès lors qu'une offre réelle et sérieuse de rachat de la société serait connue.

Laure VIGNAL nous informe qu'une lettre d'intention a été signée en décembre, que des audits ont eu lieu, et que même si rien n'est encore engagé formellement, il est fort probable qu'une offre ferme nous parvienne la semaine prochaine et qu'un protocole d'accord puisse être signé rapidement.

Patrick DURAND nous rappelle tout d'abord que deux offres avaient été préalablement écartées, s'agissant respectivement d'un fournisseur et d'un distributeur concurrent, ces solutions ayant été jugées risquées en termes de conservation du périmètre de l'emploi et de la pérennité de la société.

Un groupe d'investisseurs, constitué d'entrepreneurs locaux, aubois, et d'un manager opérationnel s'est constitué sous l'impulsion d'un chef d'entreprise Troyen.

De profil ingénieur Arts & Métiers à la tête d'un groupe réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 Millions d'euros et d'une entreprise d'électricité, ce chef d'entreprise est très investi dans l'économie locale, a déjà investi dans un certain nombre d'entreprises locales, connaissait bien Michel VIGNAL, et a fédéré autour de lui un certain nombre de confrères qui ont annoncé leur intention de racheter ensemble 100% des actions de la société.

Le manager opérationnel possède lui une double compétence gestion / école de commerce et électronique et s'engagera à hauteur de 30% des actions de la société.

Il nous est bien précisé que ces informations nous sont communiquées en avance de phase et qu'il n'existe pas à ce jour de calendrier précis.

Patrick DURAND détaille le fait que les différents investisseurs vont constituer une holding financière indépendante de leurs sociétés respectives, et que c'est cette entité qui rachètera DISTRAME.

En clair, ce ne sont pas les différentes sociétés de ces entrepreneurs qui vont racheter DISTRAME, mais ce groupe d'entrepreneurs qui décident d'investir directement.

DISTRAME restera une entité juridique indépendante et conservera son périmètre et les conventions qui la régissent, seuls les titres seront cédés.

Techniquement, Il ne s'agira pas d'une fusion / acquisition mais d'une prise de participation.

Laure VIGNAL nous redit qu'elle aurait pu privilégier d'autres solutions qui auraient pu être plus intéressantes en termes financiers pour les actionnaires et pour elle, mais que ce n'était pas l'option qu'elle avait choisie.

Elle nous précise que ce choix est basé sur sa volonté prioritaire de préserver l'intérêt des salariés avant tout, et de maintenir les emplois et l'activité localement.

Après questions des membres du CSE et afin de pouvoir rendre un avis rapidement, les informations suivantes nous sont communiquées :

Le chef d'entreprise qui constitue la holding est M. Arnaud CHOQUARD et est à la tête de la société DEOUST basée à Troyes.

Le groupe auquel elle appartient s'appelle TREMA

En ce qui concerne le dirigeant opérationnel, il s'agit de M. Vincent PALFRAY. Il a travaillé dans plusieurs entreprises dans le domaine de l'électronique, service, retrofit de matériel électronique

Pour les autres investisseurs, la liste n'est pas encore connue.

Pour rappel, ces informations sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées hors de la société, tant pour les membres du CSE que pour l'ensemble du personnel.

La présidente :

Le secrétaire :